

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-4303-2025

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8

(ci-après la « Demanderesse » ou « EGQ »)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Jean-François Tremblay, faisant affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'occupe le poste de directeur général chez Enbridge Gaz Québec et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la présente demande d'ordonnance de confidentialité;
2. La Demanderesse est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du dossier R-4303-2025, Enbridge Gaz Québec dépose une version confidentielle des réponses aux demandes de renseignements (« **DDR** ») de l'ACEFO et de la FCEI, lesquelles ont été déposées par la Régie sous pli confidentiel. Les réponses du distributeur sont présentées aux pièces EGQ-28, documents 1 et 2 et portent sur le contexte dans le cadre duquel Enbridge Gaz Québec souhaite conclure une entente avec Stormfisher Environmental Ltd. en vue de son approvisionnement en gaz naturel de source renouvelable (« **GSR** »);
4. Les renseignements contenus dans ces pièces sont de nature stratégique et confidentielle puisqu'ils portent sur les caractéristiques contractuelles dont Enbridge Gaz Québec demande l'approbation à la Régie, sur les détails en lien avec les contrats actuels du distributeur pour son approvisionnement en GSR et sur ses options de disposition potentielle du GSR;
5. La divulgation publique de ces renseignements pourrait porter gravement atteinte aux relations contractuelles de Enbridge Gaz Québec avec ses fournisseurs ainsi qu'à sa capacité de se procurer du GSR auprès d'autres fournisseurs, à des conditions concurrentielles, et ce, au détriment et au préjudice de l'ensemble de sa clientèle;
6. Dans le contexte où il y a peu de producteurs de GSR actuellement sur le marché énergétique et que plusieurs distributeurs sont à la recherche de sources

d'approvisionnement en GSR, Enbridge Gaz Québec estime que les renseignements contenus aux pièces EGQ-28, documents 1 et 2, sont de nature stratégique et confidentielle, puisqu'ils permettraient à des concurrents de nuire à Enbridge Gaz Québec dans le cadre de négociations actuelles et futures;

7. Enbridge Gaz Québec est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des renseignements caviardés aux pièces EGQ-28, documents 1 et 2, lesquels commentent ou précisent notamment les conditions et caractéristiques du contrat d'achat qu'elle prévoit conclure aux fins de son approvisionnement en GSR, et ce, jusqu'au 31 décembre 2031;
8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Montréal le 28 novembre 2025.

JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi
par un moyen technologique à Montréal,
ce 28^e jour de novembre 2025

Heidi Bates-Guay #223298
Commissaire à l'assermentation pour le Québec